

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021 À 20H00 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE BRÉBEUF

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 4 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron et la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

Compte tenu de la situation actuelle de pandémie dûe au Covid-19 et suite au décret numéro 735-2021 du 26 mai dernier, la présente séance se déroule avec présence restreinte du public afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. La séance est également enregistrée et sera publicisée dans les meilleurs délais sur le site web de la Municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210108

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant, tel que proposé:

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Dépôt des états comparatifs*
6. *Sécurité Publique*
 - 6.1. *Demande à la Ville de Mont-Tremblant pour la possibilité de partager les services de cadets policiers*
 - 6.2. *Plan de mise en œuvre local du schéma de couverture de risque en sécurité incendie*
7. *Transport*
 - 7.1. *Adjudication du contrat – Entretien des chemins d'hiver*
 - 7.2. *Adjudication du contrat – Réfections rue Romaric et 2^e avenue*
 - 7.3. *Adjudication du contrat – Déneigement et sablage des trottoirs et stationnements 2021-2022*
 - 7.4. *Demandes au Ministère des Transports du Québec*
8. *Hygiène du milieu*
 - 8.1. *Adoption du Budget de la RIMRO*
9. *Aménagement et Urbanisme*
 - 9.1. *Avis de motion – Règlement 2002-02*
 - 9.2. *Avis de motion – Règlement 2007-12*
 - 9.3. *Avis de motion – Règlement 2002-02*
10. *Varia*
11. *Parole aux membres du conseil*

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

210109

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

210110

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 30 septembre 2021 totalisant la somme de 122471.51\$ et regroupant les chèques 10922 à 10955, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 44372.84\$ et regroupant les prélèvements no 4444 à 4502 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

210111

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorière adjoint, M.Pascal Caron, dépose les états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses, comparant les résultats de l'exercice courant et précédent ainsi que les résultats budgétés et prévus. Ce rapport a été transmis aux membres du conseil le 28 septembre 2021.

6.1. DEMANDE À LA VILLE DE MONT-TREMBLANT POUR LA POSSIBILITÉ DE PARTAGER LES SERVICES DE CADETS POLICIERS

210112

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Brébeuf utilise depuis quelques années, pour maintenir un climat de sécurité dans le centre villageois et dans les endroits publics, une firme pour assurer la surveillance du territoire durant la saison estivale;
ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'étudier toutes autres avenues;
ATTENDU QUE la ville de Mont-Tremblant engage des cadets policiers et qu'il est à propos de vérifier avec cette dernière la possibilité de pouvoir négocier une entente pour l'utilisation des services de cadets policiers sur le territoire de la municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Brébeuf demande à la Ville de Mont-Tremblant une rencontre pour étudier la possibilité de recourir aux services de cadets policiers sur le territoire de la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

6.2. PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

210113

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie mis en place par la MRC des Laurentides et adopté par les villes et municipalités en février 2006 ;
CONSIDÉRANT la demande formulée par le ministère de la Sécurité publique à la MRC des Laurentides quant aux rapports d'activités permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques au sein de chaque autorité municipale et/ou régie ;
CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport

d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre local préparé par la MRC des Laurentides et transmis à la municipalité de Brébeuf afin de répondre à la demande du ministère de la sécurité publique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Brébeuf adopte cette résolution afin d'entériner le plan de mise en œuvre local;

ET QUE Ladite résolution sera transmise à la MRC des Laurentides afin qu'elle puisse la transmettre au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

7.1. ADJUDICATION DU CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

210114

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres publiques pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue dans les délais, a été ouverte publiquement le 23 août 2021 à 11h00;

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme;

ATTENDU QUE les prix soumis étaient plus élevés que les prévisions anticipées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a pu s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans sa soumission, et ce, conformément aux dispositions de l'article 938.3 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entente convenue est maintenant à 921589.93\$ et que les prix unitaires incluant les taxes, sont détaillés comme suit :

2021-2022 : 7349.20 \$/km

2022-2023 : 7349.20 \$/km

2023-2024 : 7349.20 \$/km

2024-2025 : 7349.20 \$/km

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les travaux de déneigement et de sablage des chemins d'hiver pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 soient confiés à Excavation R.B. Gauthier inc. selon les termes de la dernière entente;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTIONS RUE ROMARIC ET 2^e AVENUE

210115

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de quatre (4) entrepreneurs pour réaliser des travaux de réfections sur la rue Romaric et la 2^e avenue;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes au cahier de charges ont été reçues dans les délais prescrits :

	<u>Montant (avant les taxes)</u>
Excapro inc.	70 245.60\$ (Romaric) 13747.10\$ (2 ^e avenue)
Excavation R.B.Gauthier inc.	78428.30\$ (Romaric) 15299.32\$ (2 ^e avenue)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le contrat de travaux de réfections sur la rue Romaric et la 2^e avenue à l'entreprise Excapro inc. conformément à sa soumission reçue.

ADOPTÉE

7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS 2021-2022

210116

ATTENDU QUE Prévost Déneigement dépose une offre de service pour le déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour la saison hivernale 2021-2022 d'un montant total de 15119.21\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est conforme au cahier de charges soumis;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Clément Légaré
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le travail de déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour la saison hivernale 2021-2022 à Prévost Déneigement conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

7.4. DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 323, L'AJOUT DE PANNEAUX POUR L'INTERSECTION DE LA RUE JANERI ET L'AJOUT DE PANNEAUX INDIQUANT QUE LA ROUTE 323 TRAVERSE LE MILIEU AGRICOLE

210117

ATTENDU que la gestion de la Route 323 est effectuée par le ministère des Transports du Québec;
ATTENDU que l'intersection de la rue Janeri et de la route 323 est dans une zone de 90 km/h;
ATTENDU que le périmètre urbain de la municipalité de Brébeuf comprend la rue Janeri;
ATTENDU qu'aucun panneau de signalisation sur la route 323 n'indique la présence de l'intersection de la rue Janeri et la route 323;
ATTENDU que la route 323 traverse des milieux agricoles actifs;
ATTENDU qu'aucun panneau de signalisation sur la route 323 n'indique la présence du milieu agricole;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf demande au Ministère des Transports du Québec :
De déplacer la zone de 90 km/h, à l'extérieur du périmètre urbain, soit passé la rue Janeri lorsqu'on est en direction Ouest;
D'ajouter des panneaux de signalisation indiquant la présence de l'intersection de la rue Janeri et de la route 323, dans les deux directions;
D'ajouter des panneaux indiquant que les automobilistes sont dans un milieu agricole dans la section Est de la route 323.

ADOPTÉE

8.1. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST

210118

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest a adopté le 27 septembre 2021 ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;
CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest le 27 septembre 2021 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2002-02

Avis de motion est donné par M.Pierre Gauthier à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente un projet de règlement et ensuite pour adoption, le Règlement 2002-02-26, amendant le règlement de zonage numéro 2002-02 et ses amendements afin de modifier l'article 7.4.6 Location en court séjour.

9.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2007-12

Avis de motion est donné par M.André Ste-Marie à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente un projet de règlement et ensuite pour adoption, le Règlement 2007-12-03, amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2007-12 et ses amendements afin de réglementer les locations à court séjour.

9.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2002-02

Avis de motion est donné par M.Peter Venezia à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente un projet de règlement et ensuite pour adoption, le Règlement 2002-02-27, amendant le règlement de zonage numéro 2002-02 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone Rc-103.

10. VARIA

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire et les membres du conseil soulignent et remercient de leur implication, les deux élus sortants : M.Alain St-Louis (26 ans en tant que conseiller) et M.Clément Légaré (16 ans en tant que conseiller).

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables avaient l'opportunité de transmettre à l'avance (jusqu'à midi le jour de l'assemblée), des commentaires et des questions via courriel et/ou téléphone étant donné que la séance se déroule avec public restreint.

Aucune question n'avait été reçue en prélude de l'Assemblée. Par contre, quelques citoyens présents s'expriment au sujet de l'état de la piste multifonctionnelle, du parc canin, du suivi du dossier des insectes piqueurs, de la demande de services de cadets et du contrat de déneigement.

M.le maire répond aux commentaires et questions.

13. LEVÉE

210119

L'ordre du jour étant épuisé, M.Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h43.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général